

PREFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE

BUREAU DES REGLEMENTATIONS
ET DES ELECTIONS

ARRETE PREF/DCL/BRE/2017/0579 Fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour de l'élection d'un sénateur de l'Yonne le 17 décembre 2017

Le préfet de l'Yonne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment son article R.152;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON préfet de l'Yonne ;

VU le décret n°2017-1443 du 5 octobre 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans chacun des départements de l'Aube et de l'Yonne ;

VU les candidatures enregistrées;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE:

<u>Article 1^{er}.</u> – La liste des candidats en vue du 2^{ème} tour de l'élection d'un sénateur de l'Yonne le 17 décembre 2017 est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

<u>Article 2.</u> – La liste des candidats sera portée à la connaissance du collège électoral par voie d'affichage à la salle Vaulabelle – 12 bd Vaulabelle 89000 AUXERRE, dans chaque section de vote où se déroulera le scrutin.

Fait à AUXERRE, le 17/12/2017

Pour le préfet,

SIGNE

Françoise FUGIER

La secrétaire générale de la préfecture, la présidente du bureau du collège électoral et les présidents des autres sections de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

ANNEXE A L'ARRETE PREF/DCL/BRE/2017/0579

Fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour de l'élection d'un sénateur de l'Yonne le 17 décembre 2017

Elections sénatoriales partielles du 17 décembre 2017 (2^{ème} tour)

Candidats au scrutin majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 1

- 1. M. Mahfoud AOMAR; remplaçante Mme Simone MANGEON
- 2. Mme Dominique VERIEN; remplaçant M. Eric COQUILLE
- 3. Mme Aurélie BERGER; remplaçant M. Jean-Luc GIVORD
- 4. M. Gilles SACKEPEY; remplaçante Mme Annick BARON
- 5. M. Julien ODOUL; remplaçante Mme Edwige JACQUET

Pour le préfet, La secrétaire Générale,

SIGNE

Françoise FUGIER